



INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET ACTIONS GRATUITES EN 2020

Suite aux résultats 2019 du Groupe Orange présentés par la Direction ce 13 février, vous trouverez ci-dessous les montants de participation et d'intéressement que vous allez percevoir en 2020.

Rémunération annuelle	Intéressement en montant	Intéressement total en %	Participation en montant ¹	Participation en %	Total en montant	Total en %	Total en mois de salaire
20 000€	2 020€	10,1	1 040€	5,2	3 060€	15,3	1,8
30 000€	2 160€	7,2	1 080€	3,6	3 240€	10,8	1,3
40 000€	2 300€	5,8	1 330€	3,3	3 630€	9,1	1,1
50 000€	2 440€	4,9	1 590€	3,2	4 030€	8,1	1,0
60 000€	2 590€	4,3	1 840€	3,1	4 430€	7,4	0,9
70 000€	2 730€	3,9	2 100€	3,0	4 830€	6,9	0,8
80 000€	2 870€	3,6	2 360€	3,0	5 230€	6,5	0,8

1 Le calcul sur le premier niveau de salaire prend en compte le salaire plancher prévu par l'accord. Les données ci-dessus sont calculées pour un salarié à temps plein et sans absences sur 2019.

Grâce aux accords intéressement et participation signés par FOCom, vous allez bénéficier en 2020 d'un montant de rétribution collective allant de 0.8 à 1.8 mois de salaire.

Le montant de la participation sera versé sur la paie d'avril, celui de l'intéressement sur la paie de mai, sauf si vous choisissez de placer ces montants sur votre PEG ou votre PERCO.

L'intéressement et la participation cumulés seront équivalents en moyenne à l'an dernier.

- Très insuffisant en comparaison de l'investissement demandé au personnel qui doit déployer des compétences, des qualifications et des capacités d'adaptation exceptionnelles pour répondre aux défis et aux enjeux du plan stratégique d'Orange.
- Très insuffisant en comparaison des dividendes versés et des actions gratuites attribuées au top management.

Plan « Orange vision 2020 »

Dans le cadre du programme « Orange Vision 2020 », chaque salarié va percevoir, début avril, 61 actions gratuites au titre des résultats (EBITDA + Cash Flow Organique) de la période 2017-2019. En équivalent financier, cela représenterait environ 793 euros au cours actuel de l'action, soit nettement moins que les 1 000 euros que la direction avait évoqués pour vendre l'opération. Ce montant résulte d'un mauvais résultat en 2018 et d'un cours de bourse en berne. Les actions attribuées seront, par défaut, placées au nominatif auprès d'un gestionnaire mandaté ou pourront, sur décision individuelle, être affectées au Plan d'Épargne Groupe. Cette dernière solution permet une meilleure fiscalité (application des seules contributions sociales).

Nous continuons à exiger

- le 13^e mois en plus des mesures salariales et de rattrapage que nous attendons de la négociation salariale qui débute,
- une prime immédiate de performance pour tous,
- un plan d'attribution d'actions gratuites pour atteindre 10% du capital détenus par les salariés (ambition évoquée par Stéphane Richard en 2016).